



## AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement relatif à l'ajout d'usages en zone résidentielles Ra-10 et en zone Ra-4, zones identifiées au plan de zonage numéro 6-0432-Z, feuillet 2 de 2.

Avis public est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 7 décembre 2020, le conseil a adopté le premier projet de règlement 2021-16 intitulé « Premier projet de règlement numéro 2021-15 règlement relatif à une modification du règlement de zonage 259006 ajoutant les usages publics et institutionnels en zone Ra-10 ainsi que les résidences tri-familiales, résidences de tourisme et établissements de services commerciaux ne nécessitant aucun entreposage extérieur en zone Ra-4»
2. En raison de la pandémie de la COVID-19, le conseil municipal a décidé de remplacer l'assemblée publique de consultation requise par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par une consultation écrite.
3. Les personnes désirant s'exprimer sur ce projet de règlement peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit d'ici le 24 mars 2021 au bureau municipal, de la façon suivante :
  - Par la poste : 25 B, chemin des Forestiers, Port-Menier (Québec) G0G 2Y0
  - Par courriel : [administration@ile-anticosti.org](mailto:administration@ile-anticosti.org)

Les commentaires reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption d'un second projet de règlement.

4. Le projet de règlement vise à permettre la diversification de services touchant notamment le tourisme, certaines activités commerciales ainsi que le développement de divers projets socio-culturels.
5. Le projet de règlement ainsi que le plan de zonage peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Donné à Port-Menier, ce 10 mars 2021

Mathieu Gravel  
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim